

LES JEUNES ET L'AVENIR DU TRAVAIL

L'attachement au travail demeure fort dans notre pays et ce sentiment est partagé par une majorité de jeunes. Dans un contexte de transformations technologiques et organisationnelles profondes du monde du travail, la jeunesse est cependant confrontée aux défis de l'insertion dans l'emploi. En même temps, elle affiche son attachement au sens du travail, son intérêt pour une amélioration du bien-être individuel et collectif, de la santé et de la qualité de vie au travail (QVT). En attestent les nombreuses contributions recueillies par le CESE lors de la consultation citoyenne organisée pour répondre à cette saisine gouvernementale.

L'expertise des organisations de la société civile représentée au CESE et les résultats de cette consultation conduisent à un constat nuancé sur la situation et les aspirations des jeunes dans le monde du travail. Malgré des difficultés accrues d'accès à l'emploi stable, la confiance exprimée par les jeunes dans leur avenir professionnel doit être vue comme un facteur positif pour les transformations en cours. Partant de ce constat, le Cese fait des recommandations dans trois directions :

1. L'amélioration de l'accès des jeunes au monde du travail

Le CESE considère que les jeunes doivent pouvoir débiter leur vie professionnelle dans un climat de confiance : dans ce but, il recommande aux employeurs de donner la priorité aux embauches en CDI et de limiter le recours aux contrats courts. Il recommande aux actrices et acteurs de l'insertion professionnelle (service public de l'emploi, employeurs, branches professionnelles) d'assumer, dans le cadre juridique issu de la réforme de la formation professionnelle, toutes leurs responsabilités pour assurer, par un

suivi plus efficace, l'accompagnement vers un emploi stable jeunes sortis de parcours d'alternance.

Il rappelle que la montée en puissance de la Garantie Jeunes nécessite des efforts financiers et de coordination. Au-delà, le CESE énonce des mesures visant à mettre tous les jeunes en capacité d'accéder à une qualification. Il s'agit notamment de permettre à toutes et tous de disposer d'un capital initial sur leur compte personnel de formation, qui n'est pour l'heure crédité qu'après une période dans l'emploi.

2. Un travail plus émancipateur et riche de sens pour chacune et chacun

La consultation citoyenne s'est faite l'écho d'une aspiration générale en faveur d'un travail plus riche de sens ainsi que d'un engagement pour un modèle productif plus respectueux de la qualité de vie au travail et de l'environnement. Le CESE recommande que les formes variées d'engagement des jeunes (bénévolat associatif, volontariat) soient reconnues comme une expérience professionnelle. Il souhaite des instruments efficaces de lutte contre les discriminations, un management soucieux du développement des compétences et des espaces de discussion sur l'organisation du travail. Il rappelle les enjeux d'une amélioration de la qualité de vie au travail et au-delà, dans l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, en particulier sur les enjeux d'un exercice équilibré de la parentalité.

3. L'accompagnement des transitions

Dans un monde du travail marqué par de rapides et profondes transformations économique, sociale et environnementale, l'anticipation des transitions doit être assurée. Le CESE



Dominique Castéra

membre de la CNIL, ancienne DRH du groupe Safran, est membre de la section du travail et de l'emploi où elle représente le groupe des entreprises.

Contact :

dominique.castera@lecese.fr
01 44 43 62 42



Nicolas Gougain

ancien responsable associatif, siège en tant que personnalité associée à la section du travail et de l'emploi.

Contact :

nicolas.gougain@lecese.fr
01 44 43 62 42

souhaite le renforcement des droits individuels, dans le cadre du compte personnel d'activité, pour sécuriser les parcours professionnels, ce dès le début de la vie active. En outre, il considère qu'une responsabilité sociétale des entreprises plus effective et transparente peut contribuer à renforcer la confiance et l'engagement des jeunes au travail. Enfin, le CESE partage la vision de l'OIT sur la promotion d'un projet mondial de justice sociale et climatique, en phase avec les aspirations de la jeunesse.

PRECONISATIONS DU CESE

AXE 1 : améliorer l'accès au monde du travail et les parcours professionnels

Préconisation 1 : privilégier les recrutements en contrat à durée indéterminée.

Préconisations 2, 9 et 10 : demander aux entreprises et aux branches professionnelles de proposer un accompagnement personnalisé pour les alternantes et alternants diplômés en vue de favoriser leur accès à un emploi stable, ou à une formation certifiante.

Préconisation 3 : faire de la qualification pour toutes et tous une « grande cause nationale en 2020 ».

Préconisation 4 : déconstruire les stéréotypes de genre dans la formation initiale comme dans les milieux professionnels.

Préconisation 5 et 12 : ajuster et renforcer les crédits alloués aux missions locales, notamment pour prendre en compte la nouvelle obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans. Mieux coordonner les moyens des missions locales et des structures de formation pour les décrocheurs

Préconisation 6 : ouvrir le CPF aux primo-demandeurs d'emploi ou primo créateurs d'activité en le dotant d'un capital initial d'amorçage.

Préconisation 7 : permettre aux décrocheurs d'accéder à une formation adaptée en vue d'une qualification reconnaissant au niveau interprofessionnel des compétences en littératie, numératie et capacités d'apprentissage.

Préconisation 8 : créer un dispositif permettant aux employeurs de proposer de courtes périodes de découverte des métiers, de manière simple et sécurisée, aux jeunes de moins de trente ans.

Préconisation 11 : faire de la Garantie Jeunes un droit effectif et mettre à l'étude un élargissement des critères d'accès (plafond de ressources) et un rallongement de la durée du dispositif au-delà d'un an si nécessaire.

Préconisation 13 : développer l'offre d'hébergement et de services sanitaires et sociaux dans des structures dédiées aux jeunes et évaluer les mesures d'aide à l'obtention du permis de conduire.

AXE 2 : vers un travail plus émancipateur et riche de sens

Préconisation 14 et 15 : diversifier les critères de recrutement pour mieux prendre en compte l'expérience extra professionnelle des jeunes, particulièrement pour les primo demandeurs d'emploi.

Préconisation 16 : renforcer la prévention des discriminations dans le monde du travail et valoriser les bonnes pratiques en matière de recrutements non discriminatoires.

Préconisation 17 : responsabiliser les signataires des conventions de stage, notamment les établissements de formation pour qu'ils suivent les conditions dans lesquelles les stages se déroulent.

Préconisation 18 : promouvoir, dans le management, l'aptitude à accompagner les salariés dans le développement de leurs compétences, en particulier en début de vie active.

Préconisation 19 : créer des espaces de discussion, sur le lieu et pendant le temps de travail, favorisant l'expression directe des salariés sur leur travail et son organisation.

Préconisations 20 et 21 : ouvrir des concertations nationales et interprofessionnelles sur le congé de paternité en vue de son allongement et renforcer l'offre de modes de garde d'enfants dans les bassins d'emplois afin de favoriser l'articulation des temps de vie.

Préconisation 22 : définir des objectifs et des indicateurs de qualité de vie au travail (QVT) en lien avec les IRP dans les entreprises et dans les branches professionnelles.

Préconisations 23 et 24 : faire le bilan de l'usage des technologies numériques au travail, en particulier sur le droit à la déconnexion et le développement du télétravail.

AXE 3 : mieux intégrer les objectifs de transition économique, sociale et environnementale et accompagner les transitions

Préconisation 25 : engager des concertations nationales sur le renforcement des droits liés à la personne, dans le cadre du compte personnel d'activité, pour sécuriser les parcours professionnels.

Préconisation 26 : développer les contrats de transition écologique en y incluant une dimension d'accompagnement des jeunes dans l'emploi.

Préconisation 27 : associer les salariés et leurs représentants par la consultation du comité social et économique sur la stratégie et le suivi de la démarche RSE de l'entreprise.

Préconisation 28 : en conformité avec les travaux de la commission mondiale sur l'avenir du travail, le CESE appelle de ses vœux une mise en cohérence des mandats des organisations internationales (OIT, OMC) et à une relance du projet global de justice sociale et climatique que la France pourrait porter dans le cadre de la présidence française du G7.